

# RAPPORT MORAL

## Gontran BENIER, Président de la FDC Ain, Assemblée Générale du 29 Avril 2023

Chers amis chasseurs,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir pour cette assemblée générale, moment important de notre vie associative.

Après ces trois années de présidence, je souhaite vous confirmer ma pleine implication dans le fonctionnement de notre fédération et dans la défense de notre passion.

Récemment, l'un d'entre vous me disait, « Dans nos campagnes, la dernière association qui reste présente dans tous les villages, c'est la chasse »

Et c'est bien vrai !

Peut-être est-ce cela qui contrarie nos détracteurs ?

Au cours de ces dernières années, la chasse est devenue un sujet médiatique permanent et l'anti chasse devient un projet politique.

Il suffit pour s'en convaincre, de prendre connaissance du projet de loi soumis par le député écologiste Charles Fournier, visant à interdire la chasse le dimanche.

Un article, un objectif : détruire la chasse populaire !

Franchement, la chasse est-elle vraiment une des préoccupations principales de nos concitoyens ?

J'en doute.

D'ailleurs, aucun des membres de l'alliance des sports de nature ne réclame un dimanche sans chasse.

Je pense qu'il s'agit plutôt d'une vue de l'esprit dangereuse, d'une partie de la classe politique, ceux-là même qui veulent « déconstruire », qui « veulent changer les mentalités pour que manger une entrecôte cuite sur un barbecue ne soit plus un symbole de virilité ».

Quel programme !

Heureusement, bon nombre de nos parlementaires ont entendu l'appel que nous, présidents de fédération leur avons envoyé.

Les amendements visant à supprimer cet article unique et le nombre d'interventions défavorables à ce projet ont été très nombreuses en commission.

Finalement, de ce fait ou par manque de temps, le sujet n'a pas été abordé en séance.

Malgré tout, ne crions pas victoire, la politique de grignotage incessante pratiquée par nos opposants, les conduira à faire de nouvelles propositions en vue d'entraver notre pratique.

Jusqu'à très récemment, nous vivions une cohabitation apaisée.

Cependant, pour une part grandissante de citoyens, la porte palière de leur appartement est la dernière partie privative qu'ils connaissent.

Dès qu'il la franchisse tout n'est que bien commun.

Mais la réalité est toute autre...

En ce qui me concerne, on m'a appris que lorsque je n'étais plus chez nous, j'étais forcément chez d'autres et que je devais m'y conduire correctement.

Nous avons eu l'occasion d'échanger sur le sujet avec mes collègues présidents d'autres associations

(propriétaires fonciers, propriétaires forestiers, propriétaires d'étangs, agriculteurs...)

Peut-être faudra-t-il envisager des actions afin de rappeler la réalité à nos opposants, car force est de constater que nous rencontrons bien souvent les mêmes contradicteurs en face de nous et qu'ils bafouent régulièrement la ruralité.

Malheureusement, à force de proposer des projets de loi liberticides et à force de jeter de l'huile sur le feu, les propriétaires pourraient finir par se barricader chez eux à grand renfort de clôtures et d'interdictions.

Ne tombons pas dans le piège, qui consiste à nous monter les uns contre les autres.

Il convient de dialoguer, afin de trouver des solutions pour que la cohabitation se passe le mieux possible.

Tout d'abord, il convient d'expliquer notre pratique et de combattre ce sentiment de peur injustifié, qui s'est installé chez certains usagers de la nature.

**En matière de sécurité**, il est bon de rappeler que, pour les chasseurs et non chasseurs, nous n'avons pas attendu pour nous mobiliser et agir.

C'est sur nos propres deniers que nous avons fait diminuer le nombre d'accidents.

Ce sont les chasseurs eux-mêmes, qui par leurs efforts et par leur rigueur ont réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse en 20 ans et même par 5 ceux qui sont mortels.

*(90 accidents, 8 mortels dont 2 non chasseurs)*

Ceci étant, tous ensemble, nous avons proposé d'aller encore plus loin, en mettant en place une formation obligatoire décennale des chasseurs, tout au long de leur pratique.

Peu d'activités peuvent se prévaloir de ce type de dispositif.

Je ne souhaite pas effectuer de comparaison maladroite.

Cependant, alors que certaines activités sont nettement plus accidentogènes que la nôtre, ce n'est pas pour autant qu'elles subissent un déchainement médiatique, des restrictions ou des interdictions diverses.

Nous avons évoqué l'an dernier la mission sénatoriale relative à la sécurisation de la chasse en France.

Je vous avais alors indiqué, que je ne doutais pas que le rapport qui serait rédigé par celle-ci, serait d'une objectivité sans faille et que les mesures qui seraient préconisées resteraient adaptables aux spécificités de chaque département.

Le 9 janvier 2023 la secrétaire d'état en charge de la biodiversité, a annoncé un plan sécurité à la chasse comportant 14 mesures issues de ce rapport.

Ce plan a tout d'abord recueilli l'assentiment du monde de la chasse et pour une raison que je ne m'explique pas, une proposition de loi a été déposée dès le 1<sup>er</sup> février, sans aucune concertation avec nos instances.

Une telle précipitation est incompréhensible.

En effet, la mise en application des mesures prévues dans cette proposition de loi et surtout leur financement n'a été nullement évoqué avec nous en amont.

Désormais, ce sujet est géré par notre Fédération Nationale, je ne doute pas que des solutions seront trouvées, l'essentiel étant qu'elles soient partagées et applicables.

Je suggère à nos responsables politiques en charge du dossier, de s'inspirer de la phrase du conseiller fédéral suisse Alain Berset :

« Aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire. »

Pour clore ce point sur la sécurité, il m'est indispensable de vous rappeler que nous serons intransigeants envers ceux, qui par leurs comportements individuels, mettrons en péril notre avenir collectif.

Autre sujet sensible : **les dégâts de gibier.**

L'an dernier, je vous avais alerté sur le fait que le montant des dégâts pour la saison comptable 2021 était faible et que nous craignons le pire pour l'année 2122.

Alors je vous le confirme, nous avons dépassé le million d'€uro. S'il s'agissait de notre gain au loto je m'en féliciterais, mais dans notre cas, cela me désole.

Certes, le cours des céréales a augmenté, mais comme il s'y était engagé, le président de la république a débloqué une aide exceptionnelle, pour compenser l'augmentation du prix des denrées agricoles liée à la crise ukrainienne.

Le montant des dégâts de sangliers reste trop important dans notre département. Je n'ai d'autre solution, la loi me l'impose, que d'aller vous réclamer le montant de ces dégâts par l'intermédiaire de la taxe territoriale.

Il faut que vous en ayez bien conscience, je m'en passerais volontiers et je préférerais pouvoir engager des actions en faveur du petit gibier notamment, plutôt que d'avoir à tenter de résoudre en permanence, cette complexe équation financière relative aux dégâts.

A ce sujet, et peut-être en avez-vous entendu parler, un accord vient d'être signé lors du dernier salon de l'Agriculture entre nos représentants et ceux des intérêts agricoles.

L'objectif principal à trois ans, est la réduction de 20 à 30% des surfaces détruites.

Afin d'y parvenir, une boîte à outils élargie a été mise en œuvre pour faciliter les prélèvements de sangliers.

Celle-ci permettrait notamment d'avoir recours au piégeage, au tir de nuit, au tir sur point d'appâtage et au tir autour des parcelles en cours de récolte.

En ce qui me concerne, le recours à certaines de ces pratiques serait un constat d'échec.

En effet, gérer une population est non seulement la capacité à la faire proliférer mais également la capacité à en diminuer les effectifs.

En raison des comptes que nous aurons à rendre suite à la signature de cet accord, je compte sur vous pour prouver sur le terrain, que vous êtes de bons gestionnaires, capables de maîtriser les populations lorsqu'elles causent des dégâts et surtout de les réduire quand cela est nécessaire.

A ceux qui me disent qu'il n'y aura plus de chasseurs s'il n'y a pas assez de sangliers, je leur réponds que nous avons de la marge.

Je ne peux m'empêcher de leur rappeler qu'en 1989 lorsque j'ai obtenu mon permis de chasser, nous étions plus de 15 000 chasseurs dans le département et qu'il s'y tuait 1000 sangliers.

Et pourtant, la chasse aindinoise ne se portait pas mal à cette époque !

Ce protocole comprend également un paragraphe sur l'agrainage.

Sur ce sujet, il me semble important de vous rappeler que dans l'Ain, l'agrainage nécessite une autorisation.

Manifestement, certains s'affranchissent de cette obligation et des dérives ont été constatées au cours de ces dernières années sans qu'elles ne donnent lieu à des poursuites.

Dès la saison prochaine, en cas de dérive, je vous informe qu'il n'en sera pas de même et que des poursuites seront engagées à l'encontre de ceux qui pratiquent l'agrainage sans autorisation, ou plutôt devrais-je dire le nourrissage dans certains cas .

Enfin, pour terminer sur ce point, les signataires du protocole se sont engagés à fixer un cadre pour l'agrainage, cadre qui fera partie intégrante de notre futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Parmi les sujets complexes que nous avons eu à traiter au cours de l'année écoulée et que nous aurons probablement à traiter dans l'avenir, je me dois d'évoquer la **grippe aviaire**.

Alors que nous avons trouvé une solution début 2022, afin de permettre aux chasseurs de gibier d'eau de faire la fermeture en ne pratiquant pas à moins de 200 m des élevages, nous avions espoir qu'avec les températures caniculaires de cet été, le virus nous laisserait un peu de répit.

Malheureusement, dès fin août, un cas a été découvert en élevage et a compromis l'ouverture de la chasse au gibier d'eau.

Je ne reviendrai pas sur la complexité de la réglementation, qui diffère si le cas est dans la faune domestique ou dans la faune sauvage.

L'essentiel est que nous ayons pu rapidement nous rencontrer et élaborer des propositions, que j'ai pu porter auprès de Mme la préfète et des services de la DDPP.

Malgré les restrictions imposées, je pense que nous ne nous en sommes pas trop mal sorti.

Il est malheureusement à craindre que ces épisodes de grippe aviaire deviennent récurrents.

Ce que je retiens de cette crise, c'est que par votre sérieux dans la mise en œuvre des mesures de biosécurité, vous avez contribué à la non-propagation du virus et prouvé que la pratique de la chasse n'était pas un vecteur du virus plus important que d'autres activités de pleine nature.

Je suis même convaincu, que vous avez été parmi les plus respectueux, de toutes les contraintes imposées, notamment parce que vous avez parfaitement conscience de l'impact de ce virus sur la faune sauvage.

En effet, à la différence des enverdeurs qui s'agitent, gesticulent et ne nous opposent que des objections, nous, chasseurs, sommes des actifs et tentons d'apporter des solutions !

Pendant que nous sommes en train de parler des qualités de nos meilleurs ennemis, comment ne pas évoquer le **loup** ?

En effet, selon eux le retour du loup est une formidable opportunité pour la biodiversité...

Au 17<sup>ème</sup> siècle, le petit chaperon rouge de Perrault, connaissait une fin malheureuse avec la mort de l'héroïne.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les frères Grimm, lui ont offert une fin heureuse, **grâce au chasseur** qui a tué le loup et libéré la grand-mère et la petite fille.

Aujourd'hui, on va finir par expliquer aux enfants, que c'est le loup qui a préparé le gâteau pour la grand-mère et le petit chaperon rouge, mais qu'ils n'ont pas eu le temps d'en profiter car un « **serial chasseur** » les avait tués alors qu'ils se promenaient dans les bois.

Plus sérieusement, il me semble important de porter à votre connaissance qu'au moins 16 cervidés ont été tués et en partie consommés par le loup sur la commune de Divonne, à proximité des habitations, depuis le début de l'année.

Il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit, ni d'une volonté polémique, mais bien du nombre de constats effectués sur une seule commune, en seulement 4 mois.

Ce chiffre ne tient nullement compte des animaux qui ont pu être prédatés dans les bois et dont les carcasses n'ont pas été découvertes.

J'entends déjà mes amis forestiers se féliciter de la présence du loup, ils sont convaincus qu'il va régler leurs problèmes de dégâts ...

Ne soyez pas dupes.

Alors que l'on savait à peu près où se situaient les zones de concentration d'animaux, nous avons mis en place depuis plusieurs années des mesures, afin de tenter de maîtriser les populations de grands cervidés.

Désormais, les attaques multiples vont provoquer la dispersion des hardes et le problème sera tout autre à gérer.

J'ai eu l'occasion de lire dans la presse qu'il n'y avait qu'un loup dans le département !

Eh oui, le loup à Divonne doit encore être un coup de nos amis Suisses !

A la différence du nuage de Tchernobyl, les loups vaudois n'ont pas connaissance de l'existence d'une frontière !

Manifestement, le nombre de loup est sous-évalué, la méthode scientifique employée est obsolète, elle doit être redéfinie.

Parallèlement, plutôt que de considérer que les nombreuses prédatons sur la faune sauvage sont normales, elles devraient être un signal d'alerte afin d'anticiper l'avenir, avant que toute la faune sauvage, toute la biodiversité et le monde agricole soient fortement impactés.

N'est-ce pas ce que nous faisons avec la grippe aviaire, pour laquelle la faune sauvage est sentinelle et nous alerte de l'arrivée du virus ?

En ce qui concerne le loup, aucune mesure n'est prise tant que le cheptel domestique n'est pas impacté, au risque que cela ne soit trop tard.

Quand allons-nous arrêter de comparer nos montagnes du Jura et du Bugey, au parc de Yellowstone (898 317 hectares), qui à lui seul représente quasiment deux fois la surface de notre département (576 244 Hectares) !

A la vitesse à laquelle vont les choses, je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler très prochainement.

Après l'évocation de ces sujets particulièrement épineux, je souhaite vous parler de l'avenir de notre fédération.

Tout d'abord, l'an dernier, je vous avais expliqué que des travaux étaient prévus sur le **site de Rosy**, vous découvrirez dans le rapport d'activités des photos du bâtiment restauré.

L'objectif à terme est de faire de Rosy ce pourquoi il a été acheté, à savoir une école de la nature et de la chasse.

Afin de nous permettre de faire passer l'examen du permis de chasser dans de meilleures conditions, nous allons devoir remodeler le parcours.

Il serait également intéressant de créer un second sanglier un pas de tir pour le réglage des carabines.

Le projet en détails reste à élaborer, et son fonctionnement à déterminer.

Mais, il me semble important, que nous puissions offrir à tous les chasseurs du département, un site où ils puissent s'entraîner avec leurs armes.

Une arme réglée et une plus grande familiarité avec celle-ci, c'est plus de sécurité dans la manipulation, c'est moins de balles tirées et des balles mieux placées.

Autre projet d'envergure pour notre fédération, **le déménagement du siège social**. L'an dernier, vous avez validé à plus de 91%, le principe de construction d'un nouveau siège social. Le projet est désormais abouti, il vous sera présenté en détail par Gérard Raphanel, le permis de construire vient de nous être accordé.

Ce projet est conséquent, et il est absolument indispensable pour la fédération.

En effet, les conditions de travail actuelles ne sont plus acceptables, il est notamment impossible de

se faire livrer du matériel à la fédération, la salle de formation est totalement inadaptée et les conditions de réception des adhérents et du public sont déplorables.

Si l'on veut que notre Fédération puisse nous assister au mieux et qu'elle offre toujours plus de services de qualités, ce projet est une nécessité.

Je sais pouvoir compter sur vous pour ce projet comme pour tous les autres, car cette nouvelle page majeure de l'histoire de notre fédération ne pourra se faire sans votre soutien le plus total !

Autre chantier important : la révision de notre **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**, dont la réécriture débutera dans les prochaines semaines. Si l'échéance peut sembler lointaine, les sujets à traiter sont importants et nous engagent pour 6 ans, ils nécessitent donc réflexion.

Ce projet fera l'objet, sans aucun doute, d'attaques de la part de nos opposants et il nous faudra, une fois de plus, défendre cette feuille de route farouchement.

Comme l'an dernier, je constate, avec plaisir, l'augmentation du nombre de **candidats au permis** de chasser.

Je vous renouvèle ma confiance pour intégrer ces nouveaux pratiquants dans vos associations et dans vos conseils d'administration, ils sont l'avenir de la chasse.

Pour une question d'organisation générale, nous avons décidé de décaler les **assemblées annuelles d'UG** fin mai début juin, ce qui nous permettra de faire un bilan complet de l'année écoulée, et d'évoquer la saison suivante.

Dans la mesure du possible, je participerai à l'ensemble de vos assemblées afin que nous puissions échanger plus en détails sur chacun des sujets qui vous occupent et qui sont parfois spécifiques à vos territoires.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'exprimer, même si nous ne chassons pas les mêmes espèces et même si nous ne pratiquons pas les mêmes modes de chasses, c'est bien la même passion qui nous anime.

Je souhaite que vous soyez convaincu de l'engagement des élus et du personnel de votre fédération au service de cette passion et de notre sens des responsabilités face aux enjeux d'une chasse durable qui doit rester populaire.

Enfin, je souhaite remercier les **services de l'Etat** avec lesquels nous avons je pense, créé une relation franche et constructive.

Je remercie le **Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Ain**, pour leurs soutiens financiers conséquents dans la mise en œuvre de multiples actions en faveur de la sécurité, de la biodiversité, du traitement de la venaison et de l'aménagement des locaux de chasse notamment. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre rapport d'activités.

Je remercie **le personnel** de la fédération, qui fait chaque jour un travail remarquable au service de nos adhérents et dans l'intérêt de la chasse dans notre département.

Je remercie également les **membres du conseil d'administration** sur lesquels je sais pouvoir compter.

Et je remercie toutes celles et ceux d'entre vous, qui par leurs actions et les bonnes relations qu'ils entretiennent sur le terrain avec les différentes personnes qu'ils rencontrent, contribuent à la bonne image de notre pratique.

Soyons fiers d'être chasseurs, restons unis et vive la chasse !